

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2010**

L'an deux mil dix, le trente et un mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs, Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane ANDIOLE, André LEMAIRE, Delphine MIGNOT, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Sandrine SENTIER, Virginie BAUDSON, René KLOECKNER, Hubert LIOUST, Daniel SAMUEL, Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Sylvain DARTOIS, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK, Jacqueline RAMELET.

Absents excusés : Mme Corinne MABILEAU ayant donné procuration à Mme Marie-Claude TLEIK
M. Gérard MARTIN ayant donné procuration à M Michel JULIEN,
Mme Frédérique DEPRECQ ayant donné procuration à M. Alain GUÉRINET.

Etaient absents : Mrs. Cédric GUIGONNET et Michaël MAITRE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude TLEIK

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 mars 2010 : Le conseil municipal destinataire du compte-rendu de cette réunion, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'adopte en incluant la remarque formulée par Mme Barbara MLYNARCZYK page 13 complétant la phrase suivante : - l'existence ou non de panonceaux d'informations sur les matériels- par : étant reconnu que ces derniers n'existaient pas

DELEGATIONS DU MAIRE

Démarches et actions depuis le 2 mars 2010 : monsieur le maire fait le point de ses démarches et actions depuis le 2 mars dernier. Le conseil municipal en prend acte

FINANCES LOCALES

Compte Administratif 2009 : Après lecture du tableau qui correspond en tout point au compte de gestion du receveur municipal, monsieur André LEMAIRE, doyen d'âge prend la parole. Le conseil municipal par 23 voix pour et une abstention (procuration de Mme DEPRECQ donnée au maire qui ne peut l'utiliser du fait de sa non participation règlementaire au vote) approuve le compte administratif 2009 présenté par le maire qui fait apparaître un excédent de 360 033,10 €.

Compte de Gestion 2009 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2009 présenté par le receveur municipal.

Affectation des résultats 2009 : Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la situation comptable et financière de l'année 2009 à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2009 comme suit :

Recettes d'investissement : Excédent de fonctionnement capitalisé	Article 1068	403 667,72 €
Déficit d'investissement reporté :	Article 001	248 987,72 €
Report en fonctionnement : Excédent antérieur reporté	Article 002	127 955,42 €

Budget primitif 2010 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 4 abstentions : monsieur DARTOIS Sylvain, mesdames LEFEVRE Marie-Claude, MLYNARCZYK Barbara, RAMELET Jacqueline et 4 contre : messieurs et mesdames Hubert LIOUST, Daniel SAMUEL, Béatrice BASQUIN et Bertrand VANDEWALLE, approuve le budget 2010 en équilibre aux sommes de :

- Investissement : 1 833 421,00 €
- Fonctionnement 2 542 287,00 €

Vote du coefficient de variation du taux des trois taxes locales année 2010 : Le conseil municipal par 17 voix pour, 7 voix contre : messieurs et mesdames LIOUST Hubert, SAMUEL Daniel, BASQUIN Béatrice, VANDEWALLE Bertrand, DARTOIS Sylvain, LEFEVRE Marie-Claude, MLYNARCZYK Barbara, et 1 abstention madame RAMELET Jacqueline, vote le coefficient de variation du taux des trois taxes à 2,00 %, soit :

Nature de la taxe	Taux 2009 (%)	Coefficient 2010 (%)	Taux 2010 (arrondi) (%)
Taxe d'habitation	13,66	1,012	13,82
Foncier bâti	29,49	1,012	29,84
Foncier non bâti	60,95	1,012	61,68

Subventions 2010 aux associations locales et extérieures : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et à l'exception de mesdames Monique PRECHEY, Christiane ANDIOLE et monsieur Michel JULIEN qui s'abstiennent en raison de leur engagement en tant que présidents d'associations, approuve les attributions de subventions aux associations locales et extérieures à savoir :

ASSOCIATIONS	2009	2010 Montant arrondi
Amicale des Sapeurs Pompiers	550,00	390,00
Amitiés Loisirs Rencontres	585,00	603,00
UNAPEE (parents d'élèves)	385,00	341,00
ASPE	270,00	351,00
Pêche	335,00	326,00
Chasse	0,00	250,00
Centre équestre du Buis Sud	0,00	0,00
Avenir du Javelot	285,00	200,00
Tennis-Club	750,00	832,00
Tir à la carabine	560,00	582,00
Compagnie des archers	700,00	503,00
FJEP	1 100,00	1 119,00
Familles Rurales	720,00	742,00
Familles Rurales partenariat EMS		920,00
Judo-Club	450,00	386,00
Matins Câlins	305,00	285,00
Moto-Club	780,00	974,00
Randonnées ciroises	440,00	439,00
Sauveteurs de l'Oise	260,00	150,00
UNC AFN	580,00	640,00
USCM Foot	4 285,00	4 269,00
Vie Libre	200,00	100,00
L'ASCINPATHIQUE	300,00	300,00
Comité de Jumelage	700,00	657,00
Comité des Fêtes	395,00	395,00
Secrets de coulisse	220,00	0,00
ADVASUM		100,00
L'Envol	120,00	120,00
MOAT – cotisation	4 968,66	3 556,00

AUTRES SUBVENTIONS		
Jardinage primaire Cires	68,00	68,00
Jardinage maternelle Cires	68,00	68,00
Jardinage primaire Tillet	68,00	68,00
Jardinage maternelle Cires	68,00	68,00
Amitiés Loisirs Rencontres – billard		400,00
Cie des Archers – Remb. Impôts et électricité		407,00
Tennis club – remboursement clôture des courts		286,00
Coopérative scolaire primaire Cires Le Portel		690,00
Coopérative scolaire primaire Cires Sealife		250,00
Solidarité Haïti		1 500,00
Provision pour subventions exceptionnelles		6 665,00
TOTAUX	26 381,92	30 000,00

Contractualisation d'un emprunt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 4 contre messieurs et madame LIOUST Hubert, SAMUEL Daniel, BASQUIN Béatrice et VANDEWALLE Bertrand, décide de contractualiser un emprunt avec le Crédit Agricole pour un montant de 400 000 € au taux fixe de 3,64% sur une durée de 15 ans.

Annulation de créances

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'admettre en non valeur deux créances irrécouvrables à savoir :

- titre 227 de la gestion 2003 concernant M. DUBOIS et Mme BEAUTOUR : Cirque ZAVATTA pour 909,57 €
- Titre 5 de la gestion 2005 concernant la boucherie de la Prairie pour de 197,27 € au titre des ordures ménagères.

Indemnité représentative de logements des instituteurs - exercice 2010

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour une progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2010 au taux de 1,20%.

Gendarmerie : règlement du branchement au réseau de communication

Le conseil municipal par 22 voix pour, 3 contre mesdames MIGNOT Delphine, BAUDSON Virginie et RAMELET Jacqueline accepte de régler à la société France Télécom la facture de 996,00 € concernant le branchement au réseau de communication de la gendarmerie.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Sécurité, écologie, catastrophes naturelles : compte-rendu et délibérations se rapportant à la réunion du 29 mars 2010 : Il est rendu compte des travaux de la commission. Le conseil municipal par 22 voix pour, 2 contre mesdames BAUDSON Virginie et RAMELET Jacqueline et 1 abstention monsieur Sylvain DARTOIS, décide d'émettre un avis favorable à l'exploitation de la carrière dans le respect des prescriptions émises par la commission à savoir :

- état des lieux de la voirie avant et après l'exploitation,
 - limite de la vitesse à 30 km/heure
 - compte tenu de l'exiguïté de la chaussée, une voiture pilote sera devant le camion jusque son accès sur le CD 929,
 - transport par camions 3 essieux pour limiter la dégradation de la chaussée

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la sirène d'alerte municipale a été remise en état et qu'il conviendrait de la faire fonctionner une fois par mois.

Il donne lecture de la lettre d'opposition à la fermeture de la Caisse d'Epargne adressée par ses soins à la direction générale de cet établissement. Il indique qu'il tiendra l'assemblée délibérante informée de l'évolution de ce dossier. Par ailleurs, il indique qu'un huissier a apporté ce mardi 30 mars 2010 un pli en provenance de la Caisse d'Epargne pour dénonciation du bail au 30 septembre 2010 de l'immeuble qu'elle loue pour son enseigne à la commune.

Madame Virginie BAUDSON demande, d'une part, si les travaux de construction du foyer de vie du Clos du Nid sont achevés et d'autre part s'il est prévu une réhabilitation du chemin des pâtures. Le maire répond que les travaux de construction de l'immeuble sont achevés. Cette structure devrait ouvrir le 6 avril prochain, le chemin des pâtures devrait être remis en état par rapport à l'état des lieux effectué avant le début des travaux précités.

Mme RAMELET demande qu'un rappel à la règle soit fait par rapport à l'interdiction de brûler des déchets chez soi, notamment végétaux. Il est répondu qu'une information à ce sujet sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal sera faite.

Fin de la séance à 23 h 15

Cires lès Mello, le 1^{er} avril 2010
Le maire,

Alain GUÉRINET